YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2006

DELIBERATION N° 2006/06/1093

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Keren Kayemeth Leisraël.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Association Keren Kayemeth Leisraël s'est engagée à planter une forêt de 10 000 arbres en périphérie de Jérusalem, afin d'honorer la mémoire du jeune Ilan HALIMI, sauvagement assassiné le 13 février 2006,

CONSIDERANT que la Commune souhaite s'associer à ce projet,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association Keren Kayemeth Leisraël,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 5-7-06
et de la publication le 7-7-06
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire